

## FICHE D'INFORMATION

### CONGO

#### Le système statistique national

##### Cadre institutionnel

##### *Nature et composition du système*

Le système statistique national (SSN) du Congo est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles. Le noyau central du système est constitué par le Centre national de la statistique et des études économiques (CNSEE.) Le CNSEE est une administration centrale sous la tutelle du Ministre en charge de la statistique, actuellement le Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration Economique (MPATIE.) Il est organisé par le décret n° 2003-133 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation de la Direction générale du CNSEE. Outre cinq directions centrales, le CNSEE dispose de onze directions départementales à l'intérieur du pays.

Le CNSEE a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Il est chargé de la production d'un grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, il est chargé d'assurer la coordination technique du système statistique national. Il convient de noter qu'en juillet 2003, la Direction des synthèses économiques chargée notamment de l'élaboration des comptes nationaux a quitté le CNSEE pour être rattachée avec tout son personnel à la Direction Générale de l'Economie (DGE) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, le CNSEE comptait un effectif de 179 agents tous titulaires ainsi répartis: 8 Ingénieurs statisticiens économistes, 61 Ingénieurs des travaux statistiques, 8 démographes, 23 autres cadres A et 79 autres salariés. Sur les 179 agents, 70 travaillent dans les onze directions départementales. Au cours de l'année 2002, le CNSEE a enregistré 8 départs (dont 5 en formation) et 2 arrivées de cadres A en provenance d'autres administrations nationales. Sur les 61 Ingénieurs des travaux statistiques, seuls 2 ont été formés dans les écoles de statistique à vocation régionale selon les standards reconnus par les pays africains francophones. Quant aux 8 Ingénieurs statisticiens économistes, aucun n'a été formé dans ces écoles.

Pour l'année 2002, le budget de fonctionnement voté (hors charges de personnel) était de 156,5 millions de FCFA pour un montant exécuté de 7,4 millions de FCFA, soit un taux de 4,7%. Pour 2003, il était de 126,5 millions de FCFA.

Outre le CNSEE, le système statistique national du Congo comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leur compétence. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants : éducation, santé, agriculture, emploi. Ils comptent en général très peu de statisticiens et disposent de

moyens matériels et financiers très limités. La Direction nationale de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), organisme public multinational regroupant cinq autres pays, élabore les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du Ministère des finances.

### ***Textes législatifs et réglementaires***

Les activités statistiques au Congo sont régies par les textes suivants :

- la loi n°27/82 du 7 juillet 1982 sur la statistique complétée par quatre textes d'application dont trois décrets et un arrêté ;
- le décret n°84-454 du 10 mai 1984 portant création de la Commission supérieure de la statistique ;
- le décret n° 84/644 du 11 juillet 1984 réglementant le visa statistique, l'obligation et le secret statistique ;
- le décret n° 86/414 du 27 mars 1986 portant réglementation de l'immatriculation des agents économiques ;
- l'arrêté n° 7061 du 11 septembre 1986 fixant les modalités d'immatriculation des agents économiques.

### ***Coordination des activités statistiques***

La Commission supérieure de la statistique (CSS) est l'organe officiel chargé d'assurer la coordination générale de l'ensemble du système statistique national. Elle comprend, outre le Ministre en charge de la statistique qui la préside, douze autres ministres et une dizaine de directeurs de services nationaux. Il arrête les programmes annuels de travail des services statistiques publics et donne son avis sur les demandes de crédits desdits services. Le CNSEE assure le secrétariat de la Commission. La CSS ne s'est jamais réunie depuis sa création.

### ***Appartenance à des organisations internationales ayant des activités statistiques***

A l'instar des autres pays d'Afrique centrale, le Congo est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons: l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT.)

AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996. Il a une double mission: promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 Etats membres. Le CNSEE participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente le Congo au sein de son Comité de direction.

### ***Participation à des programmes plurinationaux***

Le CNSEE participe aux activités statistiques des organisations dont est membre le Congo et aux programmes mis en place par celles-ci.

Au niveau d'AFRISTAT, le CNSEE a participé à toutes les activités menées depuis 1996 aux niveaux sous-régional et régional. Il s'agit principalement de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, des méthodes d'élaboration des comptes nationaux et des concepts sur le secteur informel et l'emploi ainsi que de l'amélioration de la diffusion de l'information statistique par la mise en place de sites Internet dans les Instituts nationaux de statistique.

Par ailleurs, le Congo participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT (le PRO SMIC)

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours est en cours.

Le CNSEE participe également au Programme de comparaison internationale des prix (Pic)

En ce qui concerne le Système Général de Diffusion des Données du Fonds monétaire international (SGDD), le Congo y a adhéré en 2001 et ses méta données ont été incluses pour la première fois dans le «Dissemination Standards Bulletin Board» du Fonds monétaire international (FMI) le 5 novembre 2003.

### ***Rapports d'activités***

Le CNSEE rédige des rapports d'activités annuels.

### **Production statistique**

Les troubles socio-politiques de la fin des années 1990 ont gravement perturbé la production du système statistique national. Le CNSEE et d'autres services statistiques ont été pillés et ont perdu beaucoup d'archives importantes. Depuis cinq à six ans, des efforts importants ont été faits pour retrouver le niveau de production antérieur. Toutefois, le système statistique national reste encore très fragile. La production statistique souffre de beaucoup de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondage sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. L'insuffisance de la coordination statistique se traduit, dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs, beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre.

### **Evaluation du système statistique national**

Le nouveau contexte économique et social marqué par la priorité accordée à la réduction de la pauvreté dans le Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DISRP) adopté en février 2004, a créé une prise de conscience au niveau de l'Etat et de la société de la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus nombreuses, plus diversifiées, de meilleure qualité et diffusées à temps. Cette situation nouvelle constitue un atout puissant pour le développement du système statistique national. Toutefois ce dernier reste caractérisé par un certain nombre de faiblesses:

#### *- l'inadéquation de la législation statistique*

La loi statistique actuellement en vigueur et ses textes d'application ont été élaborés dans le contexte d'une économie centralisée et ne correspondent plus à la situation actuelle de l'économie et de la société congolaises. La loi statistique devrait être rénovée pour tenir compte des évolutions survenues au cours des vingt dernières années au plans national et international. C'est du reste la raison pour laquelle un projet de nouvelle loi statistique a été préparé et attend son adoption.

#### *- l'insuffisance de la coordination statistique*

La Commission supérieure de la statistique, organe officiel de coordination statistique ne s'est jamais réunie. Le système statistique national ne dispose pas d'un outil de coordination opérationnel et reste sans véritable coordination. Dans le cadre de la rénovation nécessaire du cadre législatif de la statistique nationale, un tel outil devrait être créé à la place de l'actuelle Commission supérieure de la statistique. Le noyau central du système statistique national que constitue le CNSEE devrait être renforcé en termes de ressources humaines, et de moyens matériels et financiers pour lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique et d'assurer dans de meilleures conditions le secrétariat du futur organe officiel de coordination.

#### *- l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,*

#### *- l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,*

#### *- l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifié et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.*

## La gestion stratégique du système statistique national

### Expérience en matière d'élaboration de stratégies

#### *Expériences antérieures*

Comme dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, l'état des statistiques produites au Congo a fait l'objet à plusieurs reprises de réflexions et d'initiatives en vue de leur amélioration. C'est ainsi qu'une «Concertation nationale sur la statistique» s'est tenue à Brazzaville en l'an 2000 pour se pencher sur l'état du système statistique national et formuler des propositions pour sa réhabilitation et son développement. Il faudra attendre l'année 2003 pour qu'un projet de plan pluriannuel de développement statistique soit mis en place avec de bonnes chances d'aboutir.

#### *Situation actuelle et perspectives*

#### ***Le Programme pluriannuel de développement statistique (PPDS) 2005--2009.***

##### Le processus d'élaboration

Dans le cadre du «Projet de renforcement institutionnel et technique du système statistique national» financé par la Banque mondiale, un consultant international a été commis pour lancer le processus d'élaboration d'un programme pluriannuel de développement de la statistique (PPDS). Au cours d'une mission à Brazzaville du consultant, s'est tenu du 18 au 19 novembre 2003, un séminaire-atelier de lancement du processus d'élaboration du PPDS. Au cours du séminaire qui a réuni les producteurs et les utilisateurs de statistiques, plusieurs recommandations ont été faites, notamment la révision du cadre législatif et réglementaire du système statistique national, l'octroi de l'autonomie administrative et financière au CNSEE et le renforcement de l'appui financier de l'Etat et des partenaires au développement. Après ce séminaire et une deuxième mission du consultant international en février 2004, ce dernier a rédigé un «rapport d'étape» qui présente les orientations, les objectifs et les grandes lignes du contenu du futur programme de développement statistique pour la période quinquennale 2005-2009. Au cours d'une troisième mission, le consultant a présenté ce document au cours d'un séminaire national de validation qui s'est tenu à Brazzaville les 8 et 9 juillet 2004. Le document a été adopté sous réserve de quelques amendements. Enfin, la version finale du PPDS a été envoyée aux autorités nationales le 30 juillet 2004.

## Les résultats du processus

L'objectif du Programme pluriannuel de développement statistique (PPDS) 2005-2009 est de refonder la statistique nationale congolaise pour répondre aux attentes nombreuses et diversifiées des utilisateurs dans un pays fortement marquée par les troubles socio-politiques de la deuxième moitié de la décennie 1990. Il ambitionne de remplacer la culture du financement «projet» par une approche nouvelle : l'approche budgétaire et de faire jouer à l'Etat un rôle croissant dans le financement des activités statistiques. Le PPDS tient compte des engagements internationaux du Congo et notamment du Programme statistique minimum commun (PROSMIC) des Etats membres d'AFRISTAT, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) des Nations unies et du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) du Fonds monétaire international (FMI.)

Le PPDS retient les 10 domaines suivants :

- renforcement institutionnel et coordination ;
- comptabilité nationale ;
- conjoncture économique et sociale ;
- publications et diffusion ;
- commerce extérieur;
- conditions de vie des ménages (y inclus statistiques d'éducation et de santé) et pauvreté;
- statistiques agricoles et de l'économie forestière;
- statistiques d'emploi;
- statistiques monétaires et financières;
- statistiques de la balance des paiements.

Il convient de noter que cette liste reprend les six domaines prioritaires du PROSMIC et quatre domaines du SGDD.

Pour chacun des domaines retenus, le PPDS propose une série d'activités à entreprendre et évalue leur coût. Le Programme insiste beaucoup sur le renforcement des ressources humaines dans les différents domaines d'activités et sur l'amélioration des statistiques courantes.

Parmi les grandes opérations de recensements et d'enquêtes on peut citer: l'Enquête démographique et de santé en 2005, le Recensement général de la population et de l'habitat en 2005, l'Enquête urbaine sur l'emploi et le secteur informel en 2006.

S'agissant du suivi, le PPDS propose deux types de comités : un Comité de pilotage (CP) et des Comités techniques de suivi (CTS.)

Le Comité de pilotage est «une instance politique» présidée par le Président de la Commission supérieure de la statistique. Il regroupe des représentants des ministères et les responsables du système statistique national et se réunit une fois par an «pour examiner les rapports intermédiaires d'exécution technique et financière du PPDS, et en liaison avec la CSS, les programmes annuels de travail.»

Les CTS seront mis en place dans les ministères concernés. Au niveau global, un CTS national sera mis en place sous la présidence du Directeur Général du CNSEE. Il se réunira au moins deux fois par an. Le CTS national assure le rôle de «secrétariat du Comité de pilotage et rédige le rapport annuel d'exécution du PPDS qui est soumis au Comité de pilotage.»

### ***Soutiens attendus de PARIS21***

Le Congo disposera avant la fin de l'année 2004 d'une stratégie nationale de développement statistique matérialisée sous la forme du Programme Pluriannuel de Développement Statistique (PPDS) qui couvre la période 2005-2009. La mise en œuvre de cette stratégie nécessitera la mobilisation de fonds importants qui devront provenir du budget de l'Etat et des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Une stratégie pertinente de financement devrait être mise rapidement en place à cet effet. Le Congo, à travers le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration Economique et le CNSEE, aura donc besoin, à court terme, d'un appui pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de financement. Des actions vigoureuses de plaidoyer devront donc être menées tant auprès du gouvernement que des partenaires au développement. Sur les plans institutionnel et technique, la participation du Congo à un programme d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement statistique piloté par PARIS21 en partenariat avec d'autres institutions, notamment la CEMAC et AFRISTAT, permettra des échanges d'expériences et de bonnes pratiques avec les pays africains qui ont déjà mis en œuvre une stratégie nationale de développement statistique. Des appuis pourront être fournis, en tant que de besoin, pour l'évaluation et la mise à jour du PPDS au cours des prochaines années.

